



Commentaires

sur les

***Fluctuations des clientèles dans le secteur de l'éducation***

présentés

aux audiences de la Commission de l'éducation

par la Confédération des syndicats nationaux

Septembre 2002



---

## Table des matières

Présentation de la CSN .....	5
Introduction .....	7
1. Aller au-delà de la gestion du nombre .....	9
2. Pour une meilleure cohérence et cohésion .....	9
3. Se tourner vers l'avenir et le développement .....	10
4. Dépense ou investissement ? .....	12
5. Des pistes de solutions .....	13
5.1 Les principes directeurs .....	13
a) Le primaire et le secondaire .....	14
b) L'enseignement supérieur .....	17
Le collégial .....	18
L'universitaire .....	21
5.2 Le décrochage scolaire .....	23
Conclusion .....	27
Recommandations .....	29
Bibliographie .....	33



## Présentation de la CSN

Nous tenons à remercier la Commission de l'éducation de nous permettre de participer à cette consultation portant sur les *Fluctuations des clientèles dans le secteur de l'éducation*. La Confédération des syndicats nationaux (CSN) s'est toujours préoccupée du développement économique, social et culturel du Québec. Elle a participé aux grands débats qui ont animé la société québécoise et est intervenue sur un ensemble de questions, dont celles se rapportant à l'éducation, à la formation continue, à la santé et au développement régional et local.

La CSN regroupe plus de 50 000 membres oeuvrant dans le secteur de l'éducation. La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) représente la majorité des enseignantes et des enseignants du collégial (14 000), la majorité des chargé-es de cours des universités (8 000) et elle compte aussi 1 600 enseignantes et enseignants au primaire et au secondaire dans le secteur privé ainsi que 130 tutrices et tuteurs de Télé-Université. On retrouve à la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP) 23 000 employé-es de soutien des commissions scolaires, plus de 4 000 employé-es de soutien des cégeps ainsi qu'une partie des employé-es de soutien des universités. Plus de 1 200 professeures et professeurs et professionnelles et professionnels des universités sont affiliés à la Fédération des professionnelles (FP). Font aussi partie de la CSN, plus de 220 000 travailleuses et travailleurs provenant d'autres secteurs d'activité économiques : santé et services sociaux, services publics, hôtellerie, alimentation, métallurgie, papier et forêt, communications, Centres de la petite enfance pour n'en nommer que quelques-uns. Au total, nous représentons plus de 270 000 membres vivant sur l'ensemble du territoire du Québec, regroupés dans 2 600 syndicats, 9 fédérations et 13 conseils centraux (instances régionales de la CSN).

Plusieurs de nos membres, leurs familles et leurs enfants vivent directement les impacts de la baisse démographique, de l'exode des jeunes, du décrochage scolaire. Ils sont très inquiets de la survie de leurs écoles, de leurs municipalités, et pour certains d'entre eux, de leur région. Ils craignent les effets néfastes de cette situation sur le développement régional et local du Québec et appréhendent les sombres perspectives d'avenir offertes à leurs enfants et à leur famille.

Parallèlement, plusieurs sont impliqués dans les différentes instances régionales et oeuvrent au sein de divers organismes : Conseil régional de développement, Conseil régional des partenaires du marché du travail. Ils sont prêts à se mobiliser autour de projets novateurs visant le développement social, économique et culturel de leur milieu. Leur région et leur collectivité leur tiennent à cœur.

La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) interviendra aussi dans le cadre de cette consultation. Le contenu de son mémoire s'inscrit dans les préoccupations de la CSN et traite plus particulièrement de la problématique des fluctuations des clientèles aux ordres collégial et universitaire.



## Introduction

La turbulence et l'inquiétude engendrées par la baisse de l'effectif scolaire dans le secteur de l'éducation étaient prévisibles depuis longtemps, la pyramide d'âge s'inversant progressivement. Cette baisse de la clientèle jeune n'est pas propre au Québec, elle existe dans plusieurs pays industrialisés qui doivent comme nous, composer avec ce nouveau phénomène. Au cours des dernières années, des experts se sont penchés sur les impacts de la baisse démographique, du décrochage scolaire et de l'exode des jeunes des régions. On se questionne maintenant sur les façons de réagir en regard des fluctuations de clientèles. Différents interlocuteurs des régions du Québec ont alarmé le gouvernement et le ministère de l'Éducation sur la gravité de la situation économique et sociale et des conséquences prévisibles à moyen et long terme sur les communautés locales et régionales.

Les données qui apparaissent dans le document de consultation de la Commission de l'éducation présentent un état de situation accablant, particulièrement pour certaines régions. La baisse prévue d'effectifs pour les prochaines années est inéluctable et comme société, on se doit d'y réagir rapidement afin d'en minimiser le plus possible les impacts sur les personnes, les réseaux d'enseignement et les régions.

Par ailleurs, on assiste aussi à une augmentation de l'effectif scolaire dans des quartiers urbains de Montréal ainsi que dans certaines banlieues. Les problèmes posés par ce phénomène de croissance sont d'un autre ordre et on doit aussi y apporter une attention.

Dans ce mémoire, nous n'intervenons pas sur chacune des questions soumises à la consultation. Dans un premier temps, nous faisons état des grandes considérations que nous souhaitons voir prises en compte dans le débat entourant les fluctuations de l'effectif scolaire. Par la suite, nous traitons de la situation dans chacun des ordres d'enseignement et proposons des pistes de solution visant le maintien de l'offre de formation dans les régions et les localités.





## 1. Aller au-delà de la gestion du nombre

On ne peut retenir que les seules données démographiques pour structurer le réseau d'éducation et l'offre de services dans les milieux. Il faut aller au-delà de ces considérations chiffrées. L'examen des prévisions des fluctuations des clientèles ne tient compte que d'une partie de la question. D'ailleurs, l'approche privilégiée pour cette consultation est fort surprenante. Malgré le constat que le Québec connaîtra une augmentation de sa population d'ici 2026, on ne fait pas mention des effets de cette croissance sur la demande d'offre de services éducatifs ni de l'urgence de répondre aux besoins de formation des adultes. Le document fait état de la baisse de l'effectif scolaire en restant totalement silencieux sur l'augmentation de l'ensemble des besoins éducatifs de la population adulte. Pourtant la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, rendue publique en mai dernier, est fort éloquente sur les retards du Québec en ce domaine.

Nous sommes persuadés que regarder la problématique sous cet angle permet d'élargir le spectre d'analyse et de retenir des solutions mieux adaptées aux besoins de l'ensemble de la collectivité, jeune et adulte. Force est de constater et de déplorer à nouveau que le ministère de l'Éducation reste le ministère des jeunes. L'élargissement aux besoins de formation de plus de six millions d'adultes québécois apparaît souvent comme un appendice que l'on traite à part et... ailleurs. C'est une réalité qui malheureusement se limite au discours.

Pour la CSN, on ne peut aborder les questions relatives à l'offre de services éducatifs sans tenir compte des besoins de l'ensemble de la population, jeune et adulte, et en marginalisant l'un ou l'autre groupe. Malheureusement, cette vision morcelée est souvent retenue par le gouvernement et ses effets pervers se manifestent dans les différentes sphères éducatives. Avancer l'idée que le réseau d'éducation doit s'occuper des besoins des adultes n'implique pas qu'on mette de côté ceux des jeunes. Les besoins des jeunes sont nombreux et complexes, nous en convenons. Mais les adultes ont aussi des attentes légitimes qu'il faut satisfaire. Une meilleure réponse à ces besoins permettrait de maintenir et d'augmenter les services éducatifs dans de nombreux milieux.

## 2. Pour une meilleure cohérence et cohésion

La question de la fluctuation de l'effectif scolaire est à l'étude depuis un certain temps et Québec a déjà retenu un éventail de mesures dont certaines sont mises en place. Il est toutefois bien difficile de s'y retrouver.

L'énumération qui suit, sans être exhaustive, donne un aperçu de l'éparpillement de l'action gouvernementale et de la confusion qu'il crée. Certaines dispositions sont incluses dans le *Programme de soutien à l'école montréalaise*, d'autres dans la *Politique nationale de la ruralité*, d'autres dans le programme *Agir tôt pour la réussite scolaire*. Le MEQ a aussi instauré de nouvelles mesures pour les commissions

scolaires et parallèlement à ces dispositions, le ministre de l'Éducation, Sylvain Simard a mis en place un « vaste chantier des écoles du village » dont l'objectif vise « à se prononcer sur la conciliation d'une éducation de qualité et des écoles ouvertes partout où il y a de la demande dans le contexte très complexe des régions qui se vident de leur population ». De plus, le gouvernement a convié les partenaires à son *Rendez-vous des régions*, lequel est prévu se tenir en novembre prochain et où il sera question notamment de la baisse des clientèles scolaires.

En attendant, sur le terrain, les directions des établissements d'enseignement, aux prises avec des choix difficiles à faire au quotidien, gèrent au mieux la fluctuation des effectifs avec les orientations et les moyens qui leur sont donnés. Elles sont forcées de prendre des décisions qui ne sont pas toujours heureuses et qui méritent d'être questionnées.

Le temps est venu que le gouvernement adopte des stratégies éducatives claires, cohérentes et coordonnées afin de faire face à la situation appréhendée pour les années à venir dans le réseau de l'éducation. La CSN demande à nouveau que le Québec se dote d'une Politique nationale d'éducation porteuse d'une vision, d'objectifs et d'orientations qui guideront les Québécoises et les Québécois vers l'apprentissage tout au long de la vie.

Le gouvernement doit placer l'éducation au centre de ses priorités. Il se doit de placer les jeunes et les adultes au cœur de ces réflexions et faire des choix qui leur permettront de se développer harmonieusement, d'assurer leur bien-être, de développer leur estime de soi, de leur donner accès à la réussite et de développer leur goût d'apprendre. Pour ce faire, la population, les parents et les personnels doivent être associés très étroitement aux solutions qui devraient être mises de l'avant.

La réflexion à laquelle nous sommes conviés déborde des seuls cadres du réseau de l'éducation et les mesures proposées devraient s'inscrire dans une stratégie plus vaste de développement durable pour l'ensemble de la société québécoise et de développement social et économique des régions. Il faut aller au-delà d'une vision comptable simpliste et à court terme, et s'inscrire dans une perspective de développement des personnes et de la qualité de vie des milieux. Nous rappelons que le rapport Parent et la Réforme de l'éducation retenaient comme objectifs l'accessibilité, la diversité et la qualité des services pour toutes et tous sans discrimination entre autres par rapport au lieu de résidence.

### **3. Se tourner vers l'avenir et le développement**

En éducation, la société québécoise accuse des retards importants qu'il est urgent de rattraper. Le gouvernement se doit de changer les paramètres de l'école et avoir une vision intégrée de la mission éducative englobant les jeunes et les adultes. La situation est propice à un tel changement de paradigme. On a le choix entre se retrancher et ne

rien faire et voir l'offre de formation se ratatiner de façon dramatique dans certaines régions, allant jusqu'à la fermeture d'écoles et de programmes, ou profiter du contexte pour faire du rattrapage et développer les conditions de l'apprentissage tout au long de la vie.

Mettre l'accent sur la décroissance c'est regarder par le petit bout de la lorgnette. Nous croyons qu'il faut procéder à un examen plus global de la situation et souhaitons que le gouvernement ait le courage de privilégier cette voie et d'intégrer cette vision dans les orientations de *Prendre le virage du succès*. Il faut profiter du contexte actuel pour mobiliser l'ensemble des partenaires autour d'objectifs de formation et de scolarisation du plus grand nombre, et dans ce cadre, créer, innover et développer de nouvelles réponses aux besoins de formation des jeunes et des adultes.

Les institutions d'enseignement font partie intégrante du capital social et nous en sommes fiers. D'ailleurs, l'école, le cégep et l'université ont une signification toute particulière pour les personnes qui vivent dans les communautés, qu'elles soient grandes ou petites. Ils contribuent à consolider la base sociale, culturelle et économique et, dans plusieurs pays, on constate que lorsque les bases communautaires restent fortes et vigoureuses, la collectivité est plus active, mieux organisée et l'exclusion sociale moins présente. Les diverses législations relatives aux commissions scolaires, aux collèges et aux universités leur confient pour mission de participer au développement local et régional et reconnaissent l'importance du rôle de ces établissements à cet égard. Par contre, lorsqu'il s'agit de fermetures d'école ou de diminution de l'offre de programmes, cette dimension est moins prise en compte. Il est donc impératif que les responsables des établissements d'enseignement exercent un plus grand leadership dans les décisions à prendre.

Conserver la mission éducative des institutions d'enseignement, privilégier l'accessibilité, l'équité et la démocratie et s'opposer à toutes tentatives de la voir restreinte au profit d'une approche marchande, telles sont les valeurs à retenir dans le cadre de la recherche de solutions aux problèmes actuels.

La réflexion doit aussi être centrée sur l'importance de permettre aux jeunes et aux adultes d'acquérir des connaissances, des compétences et de faire des apprentissages qui leur permettront de participer activement à la vie sociale, démocratique, économique et culturelle de leur milieu. Le Québec doit au cours des prochaines années relever de nombreux défis : éradiquer l'analphabétisme, faire en sorte que tous les jeunes qui le peuvent puissent obtenir un diplôme et détenir une première qualification professionnelle, consolider l'enseignement supérieur et donner aux adultes l'accès à la formation continue. C'est cet axe qui doit être retenu, un axe de développement, un axe d'avenir.

#### **4. Dépense ou investissement ?**

Les dépenses gouvernementales allouées à l'éducation ont diminué au cours des dernières années et le réseau a dû composer avec des restrictions budgétaires importantes.

Les fluctuations de l'effectif scolaire obligent à faire des choix qui pourront être déchirants ou mobilisateurs pour la société québécoise. On peut faire un simple calcul en termes comptables à court terme du coût des politiques publiques d'éducation. Mais on ne peut exclure les coûts sociaux et individuels que ces décisions peuvent représenter à court, moyen et long terme : augmentation du décrochage, de la délinquance, de l'exclusion sociale, de la pauvreté, de la démotivation des individus, des personnels et des collectivités, etc. Les coûts économiques sont aussi très importants : chômage, fermeture d'entreprises, frein à l'implantation de nouvelles entreprises, dépeuplement des communautés, etc. De plus, les décisions auront des effets sur la vitalité culturelle de certaines régions et collectivités locales.

Le gouvernement a le choix de diminuer les budgets en éducation ou de les accroître. Pour la CSN, on doit envisager l'avenir immédiat dans le réseau de l'éducation comme une période de transition et en profiter pour consolider les services éducatifs : mettre en place des mesures pour permettre l'apprentissage tout au long de la vie, renforcer le réseau à tous les ordres d'enseignement, maintenir une offre de formation large dans toutes les régions, contrer le décrochage scolaire et identifier des formules novatrices de support au développement des communautés.

Il n'y a pas de réponse simple aux questions posées. Mais, il ne faut pas se laisser occulter par les chiffres qui facilement peuvent nous faire sombrer dans le fatalisme et l'impuissance. Malheureusement, on observe que certaines directions scolaires et plusieurs parents gèrent la décroissance de façon résignée. Un des premiers réflexes, tout particulièrement au primaire, face à la baisse de l'effectif scolaire est de fermer l'école puisque la maintenir ouverte coûterait trop cher. Il faut avoir une vision plus large de la situation pour envisager des solutions sous d'autres angles et proposer des mesures plus pertinentes, à moyen et long terme. La priorité doit être le service aux personnes et non le coût du service. Investir maintenant dans l'éducation est une mesure préventive qui coûte moins chère qu'intervenir de manière curative en bout de ligne. N'oublions jamais que ne pas intervenir à court terme a pour effet de refiler la facture aux générations futures.

Le gouvernement a fait le choix du développement de l'ensemble du territoire québécois et dans ce cadre a reconnu l'importance de maintenir une offre de formation diversifiée dans les régions. Il se doit donc maintenant d'être conséquent et de privilégier des mesures qui permettront de rencontrer cet objectif et d'y allouer les ressources nécessaires. Si on accepte que les services de transport et de santé coûtent plus cher dans les milieux où la population est moins dense, c'est aussi le cas pour les services d'éducation.

## 5. Des pistes de solutions

### 5.1 Les principes directeurs

Les suites données au rapport Parent au cours des années 60 ont permis au Québec de faire un bond important en ce qui concerne la scolarisation de la population. La réforme qui s'ensuivit a permis une plus grande accessibilité à l'éducation et ce, dans toutes les régions du Québec. La création des cégeps, à la fin des années 60, et la mise sur pied du réseau de l'Université du Québec, au début des années 70, ont facilité l'accès à la formation post-secondaire pour les Québécoises et les Québécois. Ces acquis sont fort précieux et on ne peut les mettre en péril.

Les pistes de solutions que nous mettons de l'avant s'appuient sur les quatre grands principes directeurs suivants :

- Le modèle unique n'a pas sa place dans le contexte actuel. La problématique de la fluctuation de l'effectif scolaire est complexe et nécessite la mise en place d'un éventail de moyens qui soit adapté aux différents besoins et profils des étudiants et des citoyens. Laissons libre cours à la créativité, aux initiatives, aux projets novateurs et aux approches diversifiées qui tiennent compte des besoins de la population et de la dynamique régionale et locale.
- L'offre de services éducatifs doit répondre aux besoins de l'ensemble de la population, jeune et adulte. Les défis pour le réseau de l'éducation sont énormes en ce qui concerne les jeunes mais ils sont aussi très importants en regard des adultes. On doit profiter de l'occasion pour effectuer un virage et permettre à la société québécoise de s'engager résolument dans la voie de l'apprentissage tout au long de la vie.
- La concertation et la mobilisation des partenaires, parents, étudiants, personnels, membres de la société civile, réseau de l'éducation sont essentielles, car elles permettent la mise en commun des points de vue et des ressources de l'ensemble du milieu et favorisent le développement de consensus sur les solutions à retenir.
- Le gouvernement doit avoir des orientations claires sur cette question et les faire connaître à la population. La question de la fluctuation de l'effectif scolaire ne concerne pas que le ministère de l'Éducation. Le gouvernement doit s'assurer d'une plus grande cohérence et cohésion des ministères et politiques gouvernementales. S'il est absolument nécessaire d'impliquer les collectivités locales, le gouvernement ne doit pas pour autant abdiquer de ses responsabilités et s'en remettre uniquement aux partenaires pour solutionner les problématiques de leur milieu.

## a) Le primaire et le secondaire

Le primaire est une étape-clé dans le cheminement scolaire des jeunes. Élément majeur de la réussite au secondaire, il faut lui porter une attention toute particulière et développer des stratégies efficaces permettant d'inscrire chaque élève dans un cheminement de succès scolaire. L'échec au primaire est inacceptable.

La décroissance au niveau préscolaire et primaire pose en particulier des défis majeurs pour le maintien et la survie de petites communautés de l'Abitibi-Témiscamingue, du Bas Saint-Laurent, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, de la Mauricie et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. La situation dans ces régions sera d'ici quelques années catastrophique, le mot n'est pas trop fort.

Le gouvernement du Québec, dans sa *Politique nationale de la ruralité* reconnaît le rôle-clé des petites écoles pour la survie des localités rurales et propose qu'un traitement particulier leur soit accordé. Il vient ainsi donner un début de légitimité formelle au désir des petites communautés de se maintenir et de se développer. Quand on observe les problèmes de sous-scolarisation et de formation dans les milieux ruraux en difficulté, il nous apparaît essentiel que le gouvernement fasse tout en son pouvoir pour y maintenir une offre de services éducatifs. Nous sommes donc parfaitement en accord avec une orientation de la politique qui vise à ce que le réseau scolaire recherche avec les Conseils d'établissements et les représentantes et représentants de la communauté des solutions afin de maintenir les écoles ouvertes. Nous croyons que le MEQ doit encourager les commissions scolaires à redéfinir la place et le rôle de l'école dans la communauté et à mettre en place des « centres éducatifs et communautaires » au service de toute la collectivité locale, jeune et adulte. L'ouverture aux besoins de la clientèle adulte constitue une clé pour le maintien des écoles dans les villages.

Un centre éducatif et communautaire pourrait intégrer, en plus de l'école, d'autres services de type éducatif, comme un organisme communautaire en alphabétisation ou en éducation populaire, un centre de technologies de l'information et des communications, des activités de loisirs communautaires, un Centre de la petite enfance (CPE), etc. La commission scolaire, responsable du centre, devrait associer les partenaires de la société civile à la définition des orientations et des stratégies à mettre en œuvre pour la réalisation des activités, voire même à la gestion de ce centre.

La mise en place de tels centres offre l'avantage de garder un pôle de services éducatifs dans la communauté, tout en s'inscrivant dans l'esprit des orientations de la Réforme de l'éducation et la mise en place des Conseils d'établissement. Elle permet aussi de maintenir des ressources scolaires dans la localité et de préserver des conditions de travail plus intéressantes pour les

personnels. De plus, cette solution fait en sorte de conserver l'immeuble en bon état et d'assurer la possibilité d'élargir les services éducatifs de niveau primaire, advenant une augmentation de l'effectif scolaire.

La création de tels projets ne peut être possible que si les politiques du MEQ sont actualisées. Présentement, le ministère de l'Éducation refuse de financer les locaux excédentaires et les écoles en difficulté sont souvent cédées à un prix symbolique. Les paramètres de financement doivent être revus de manière à permettre aux commissions scolaires de pouvoir offrir des services adéquats à la population, particulièrement dans les communautés éloignées. Dans ce dernier cas, les politiques actuelles ont pour effet de contribuer à la désertion de leur milieu par les populations.

Les petites écoles devraient être mises en réseau afin de partager leurs expériences, de développer des projets et des outils communs. Pour ce faire, elles devraient pouvoir bénéficier d'un financement dédié.

Des formules d'enseignement à l'aide des nouvelles technologies d'information et de communication sont aussi envisagées pour les écoles éloignées. Nous avons des réserves sur l'utilisation de tels outils, tout particulièrement, pour les enfants du primaire. Il faudra suivre attentivement le projet « l'école éloignée en réseau » qui est actuellement en expérimentation et évaluer s'il s'agit d'une alternative souhaitable pour l'apprentissage des enfants<sup>1</sup>.

Parmi les solutions à préconiser pour assurer le maintien des services éducatifs dans les écoles primaires, soulignons l'intérêt des classes multiniveaux et des classes multiprogrammes. Ce sont des modèles alternatifs éprouvés qu'il faut continuer à mettre de l'avant lorsque le contexte s'y prête et que les parents adhèrent au projet. C'est par une telle formule, soit en regroupant les élèves par cycle, que la fermeture des écoles de trois villages a été évitée à la Commission scolaire de Lotbinière, aujourd'hui Commission scolaire des navigateurs. Cinq ans plus tard, ces écoles sont encore ouvertes.

Pour la CSN, le gouvernement doit avoir pour objectif de préserver l'offre éducative de niveau primaire dans tous les milieux et d'encourager le réseau scolaire, en collaboration avec les collectivités locales, à trouver une diversité de moyens pour atteindre cet objectif. Il faut que des budgets spéciaux soient alloués pour soutenir de tels projets, développer des alternatives intéressantes et pour rendre disponible l'information sur les initiatives prises par les milieux.

Au niveau secondaire, la décroissance de l'effectif scolaire entraîne aussi des décisions qui peuvent avoir des effets tragiques pour les jeunes. La pire

---

<sup>1</sup> CEFRIO et Ministère de l'Éducation. *L'école éloignée en réseau*. Session de transfert. Québec. Juin 2002.

situation qui a été portée à notre attention est celle de Baie-Trinité où les élèves du premier cycle du secondaire qui fréquentaient une école primaire dans leur localité, doivent se rendre maintenant à Baie-Comeau pour faire leurs études, à plus de 100 kilomètres de chez eux. Ils sont transportés en autobus le dimanche soir de Baie Trinité à Baie-Comeau où ils y passent la semaine, en pension, et ils sont ramenés dans leur foyer pour la fin de semaine. Les parents reçoivent une subvention annuelle de 2 500 \$ par enfant pour couvrir les frais de la pension.

Au moment où les jeunes entrent dans l'adolescence, étape de la vie où se bousculent de grands changements physiologiques, psychologiques et sociaux et que se vit la transition entre le primaire et le secondaire, on les déracine de leurs milieux, on les oblige à quitter leur famille. Il faut préciser que ces jeunes n'ont pas le choix. Pour les parents, c'est aussi une décision déchirante, soit celle de confier leurs enfants à des étrangers au moment où leur adolescente ou adolescent a besoin d'un encadrement et du soutien familial. Comment les parents peuvent-ils s'impliquer concrètement dans la démarche scolaire et comment peuvent-ils jouer un rôle actif en ce qui concerne la réussite scolaire de leur adolescent ? Comment peuvent-ils suivre l'évolution scolaire de leurs enfants, les supporter dans les difficultés quotidiennes ? Une telle formule sera-t-elle répandue en région dans les prochaines années ? Nous espérons que non.

La diminution du nombre de jeunes dans les polyvalentes peut entraîner des difficultés de conserver les programmes de formation professionnelle. Le MEQ doit encourager le maintien d'une offre de formation la plus large possible afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes d'obtenir un diplôme dans un secteur de formation de leur choix. La clientèle de la formation professionnelle au secondaire est composée majoritairement d'adultes et nous savons très bien que leur nombre ira croissant. La *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* préconise l'ouverture des enveloppes budgétaires pour les adultes inscrits à temps partiel dans des programmes de formation. Nous souscrivons à cette recommandation et nous souhaitons que d'autres mesures soient mises en place pour favoriser leur participation à différentes activités de formation. Faciliter l'accessibilité des adultes à la formation est un moyen de conserver une offre de formation plus large au secondaire et d'augmenter l'effectif scolaire.

À l'inverse de la majorité des régions, certains quartiers de Montréal, à forte prédominance de communautés d'origine immigrante font face à une croissance importante de leurs effectifs scolaires. Le phénomène est aussi observable en banlieue de Montréal. La situation dans ces écoles est préoccupante. On manque de tout, d'espace, de locaux et même d'enseignants et de personnel pour les services de garde. Donner des cours dans des locaux préfabriqués est devenu la règle !



La banlieue s'étend constamment et l'étalement urbain amène une démographie scolaire à la hausse alors qu'on assiste à la fermeture d'écoles dans les villes-centres et les premières cités de banlieue. Jusqu'à maintenant, pour freiner le déplacement des populations vers la banlieue, on s'est employé à revitaliser les centre-villes, à Montréal notamment, avec l'espoir d'y attirer les jeunes familles entre autres. Malgré cela, sur la rive Nord de Montréal, on atteint la troisième couronne de peuplement. Récemment, lors d'un colloque à l'Université Laval, des universitaires ont mis en lumière le dépeuplement des premières cités de banlieue et ont recommandé la revitalisation de ces banlieues pour contrer l'étalement urbain<sup>2</sup>.

Face à la croissance prévisible d'effectifs scolaires dans certains milieux, le ministère de l'Éducation doit mettre en œuvre des actions pour minimiser les impacts négatifs sur les élèves, leurs parents et les personnels de l'éducation. De plus, le gouvernement doit développer des politiques pour freiner l'étalement urbain.

## **b) L'enseignement supérieur**

Les établissements d'enseignement collégial et universitaire jouent un rôle déterminant dans les régions où ils sont l'un des moteurs du développement économique, éducatif, culturel et social. La création des cégeps et le développement du réseau de l'Université du Québec ont permis une plus grande accessibilité à l'éducation supérieure sur l'ensemble du territoire. Il est devenu alors possible aux jeunes et aux adultes de développer leurs connaissances et leurs compétences et d'obtenir un diplôme collégial ou universitaire dans un établissement situé dans leur région.

Au cours des dernières années, plusieurs établissements d'enseignement ont dû composer avec les impacts de la baisse d'étudiantes et d'étudiants et les prévisions confirment que cette hémorragie se poursuivra tout particulièrement dans certaines régions. Il va sans dire que si on diminue l'accès et l'offre de formation supérieure en région, on restreint l'accessibilité à la formation collégiale et universitaire et on condamne des populations complètes à ne pas pouvoir développer des compétences larges, professionnelles et scientifiques. Restreindre l'offre de services en région serait désastreux, car un écart important existe entre les adultes de milieux urbains et ceux des milieux ruraux où le nombre de personnes détenant une scolarisation post-secondaire est plus faible.

De plus, plusieurs jeunes qui s'exilent dans les grands centres pour poursuivre leurs études et obtenir un diplôme ne retournent pas dans leur région d'origine

---

<sup>2</sup> Le Devoir. *La mutation de bungalowpolis*, 14-15 septembre 2002.

pour y travailler. Les régions sont donc dépossédées de la richesse de cette jeunesse. Au fil des ans, on observe un phénomène similaire chez les parents qui suivent leurs enfants et quittent aussi la région pour s'établir dans les centres urbains.

Les établissements d'enseignement se doivent d'être attractifs au plan des programmes de formation offerts. Le gouvernement doit donc mettre en oeuvre tous les moyens pour répondre aux besoins de formation des Québécoises et des Québécois et leur permettre de poursuivre des études supérieures dans leurs régions d'origine.

### **Le collégial**

Malgré la confirmation de la pertinence du réseau collégial dans le rapport final de la Commission des états généraux de l'éducation, on assiste encore à une remise en question de cet ordre d'enseignement, d'autant plus que des collègues éprouvent de la difficulté à maintenir une offre de formation large dans un contexte de décroissance de l'effectif scolaire et d'exode des jeunes des régions. Le gouvernement doit donc réitérer un appui indéfectible au maintien de ce réseau, assurer sa consolidation et son développement et permettre à tous les établissements d'assumer leur mission éducative. L'accès à un enseignement pré-universitaire ou technique dans un même établissement constitue un atout majeur pour le réseau de l'éducation.

Au cours des dernières années, différentes mesures ont été mises en place par le ministère de l'Éducation pour contrer les impacts de la baisse de l'effectif scolaire au collégial. Ces mesures s'adressaient uniquement au secteur technique comme si ces problèmes n'existaient pas au secteur pré-universitaire. Pourtant les programmes Arts et lettres et Arts plastiques se retrouvent dans une situation précaire, dans certains cégeps et leur fermeture auraient des répercussions importantes pour les jeunes de ces régions. Nous attirons l'attention de la Commission de l'éducation sur cette problématique et nous demandons au MEQ de mettre en place des mesures pour assurer le maintien de ces programmes dans tous les établissements du réseau collégial.

Au printemps dernier, la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) et le personnel de soutien des cégeps de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN) ont participé à la consultation du ministère de l'Éducation et de la Fédération des cégeps portant sur la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public. Le rapport *État de situation et voies de solution* a été rendu public en avril 2002. Comme le confirme le MEQ, les mesures retenues sont durables et récurrentes et elles doivent permettre le maintien de l'accessibilité aux études collégiales dans les régions.

Suite à la publication de ce rapport, le ministère a pris des dispositions pour aider les cégeps en difficulté et mettre en place des mesures. Le premier volet vise « à freiner la réduction du niveau de financement des établissements situés en régions et qui connaissent une décroissance plus ou moins forte de leur effectif scolaire et soutenir de manière générale l'action de tous les cégeps ». Cette proposition est accompagnée d'un soutien pour les dépenses autres que l'enseignement et a pour objectif de diminuer l'effet budgétaire des baisses de l'effectif en lui fixant un plancher. De plus, on a accordé 100 000 \$ à tous les cégeps peu importe leur situation. Il est trop tôt pour évaluer ou faire un bilan de la mise en place de ces nouvelles dispositions. Par contre, nous savons que ce qui a été retenu ne solutionne pas les problèmes rencontrés dans certaines régions : Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Mauricie, et Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il faut aller au-delà des mesures universelles et accepter que des établissements en difficulté obtiennent un soutien financier supplémentaire afin de pouvoir maintenir un éventail de programmes de formation et répondre aux besoins de formation de la population.

Certains programmes techniques risquent de disparaître et déjà des collègues ont pris des décisions en ce sens. Des mesures de consolidation de l'offre de formation ont été mises en place par le MEQ et visent à supporter les cégeps qui prendraient la décision de fermer un programme technique. Nous croyons que ces décisions doivent être accompagnées d'une grande prudence et être prises suite à une analyse en profondeur de la situation de ces programmes dans chaque établissement. Malgré tous les efforts investis dans les différentes veilles technologiques pour identifier les besoins de main-d'œuvre dans les régions, plusieurs éléments restent inconnus et il est fort difficile de prévoir l'avenir, compte tenu des changements accélérés que vit le monde du travail.

Nous attirons votre attention sur le fait que malheureusement ces décisions sont souvent fonction uniquement de besoins économiques et des besoins de main-d'œuvre à court terme. Rappelons-nous 1996 où, suite à une demande du ministère de la Santé et des Services sociaux, le MEQ décidait d'augmenter le contingentement en soins infirmiers compte tenu des prévisions à la baisse des besoins de main-d'œuvre infirmière dans le secteur de la santé et des services sociaux. On connaît les suites de cette histoire. Le Québec s'est retrouvé et doit encore aujourd'hui composer avec une forte pénurie d'infirmières et d'infirmiers. Il ne faudrait pas qu'une telle situation se répète.

Le ministre de l'Éducation a annoncé la levée du moratoire sur le développement de nouveaux Centres de transfert des technologies (CTT) et la création de cinq nouveaux centres qui viennent s'ajouter aux 23 déjà existants. Cette décision s'inscrit dans la *Stratégie de développement des régions ressources* annoncées dans le budget 2001-2002 et est directement en lien avec le développement de créneaux d'excellence. La mise en place des

CTT peut avoir un impact positif dans les régions concernées et permettre de former une main-d'œuvre hautement qualifiée et de développer la recherche technologique dans certains secteurs d'activité. Par contre, ces centres nécessitent un financement particulier et celui-ci ne peut être fait au détriment d'une offre de formation plus large que l'on doit maintenir dans les régions. De plus, la mise en place de CTT ou le développement de nouveaux programmes ne génère pas de nouveaux effectifs scolaires « jeunes » dans le réseau collégial. Il faudra donc être attentif aux impacts d'une telle mesure, sur les effectifs des autres programmes de formation, et à une dévaluation possible de la formation offerte dans ces programmes parce qu'ils ne sont pas reconnus comme créneaux d'excellence.

Les cégeps ont l'obligation de s'inscrire dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. Comme nous l'avons souligné précédemment, les besoins en formation continue se multiplieront au cours des prochaines années. Il existe deux mondes dans les cégeps, celui de la formation régulière et celui de la formation continue. Ils vivent en silo. Est-là la meilleure manière d'organiser la formation et de répondre aux besoins des jeunes et des adultes ? On le sait, la compétition est présente à l'intérieur des établissements et aussi entre l'éducation régulière et les services de formation continue. N'y aurait-il pas lieu de rapprocher ces deux solitudes pour que le travail se fasse en complémentarité et non en concurrence ? Nous sommes convaincus de la nécessité de transformer cette situation et le MEQ doit mettre en place des mécanismes visant l'intégration progressive de la formation continue et du secteur régulier, tout en respectant les spécificités des jeunes et des adultes et la participation de l'ensemble des personnels à ce processus.

Les compressions budgétaires ont fait pratiquement disparaître les ressources professionnelles d'aide aux étudiantes et étudiants et les personnels de soutien à l'apprentissage. On doit réinvestir en ce domaine et faire en sorte que l'ensemble des établissements développent des services diversifiés aux étudiantes et aux étudiants afin de les suivre et de les supporter dans leur cheminement scolaire. Ces ressources devraient aussi assurer un suivi auprès des étudiants en difficulté. De nombreux projets en ce sens ont été développés dans les cégeps au cours des dernières années, il faut les faire connaître largement et s'en inspirer.

L'implantation de la loi 90, *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* fait émerger de nouveaux besoins auxquels les cégeps doivent répondre, mais nous croyons qu'ils ne disposent pas toujours des moyens pour pouvoir le faire. Voilà une autre avenue pour augmenter le nombre d'étudiants.

## L'universitaire

Notre société a besoin d'hommes et de femmes chercheurs, professionnels, scientifiques, artistes. L'université répond à ce besoin en permettant à toutes et tous de développer leurs connaissances, leurs compétences, leur potentiel, leur créativité. Les études universitaires doivent être accessibles, diversifiées et de qualité dans toutes les régions.

Les statistiques et les prévisions pour les universités peuvent paraître au premier coup d'œil moins alarmantes, la variation prévue de l'effectif universitaire en équivalence en temps plein pour la période 1998-1999 à 2013-2014 étant de -2,3 %. Certaines universités connaîtront même une croissance au cours des prochaines années. Par contre, d'autres situées en régions et en centres urbains auront à composer avec la situation inverse, avec une variation négative importante se situant entre 4,72 % et 13,54 %.

Dans le document de consultation, on identifie des impacts possibles de cette décroissance pour les universités et on indique « *il faut se rappeler qu'à l'intérieur d'une enveloppe fermée toute subvention supplémentaire accordée à des établissements se fait aux dépens des autres établissements. Il faudrait surtout éviter que, dans ce contexte, en voulant aider certains établissements en difficulté, on affaiblisse davantage l'ensemble du réseau universitaire* ». Est-ce un encouragement au chacun pour soi ?

La structure autonome des universités et le fait qu'elles ne soient pas constituées en réseau, contrairement aux deux ordres d'enseignement précédents, vient freiner tout processus de coordination de l'offre de formation sur le territoire québécois. La mise en place de mécanismes d'évaluation des besoins, de développement et de coordination de l'offre de formation est fort difficile. La concurrence et la compétition féroce que se livrent les universités dans la course à la clientèle sont un frein important au développement d'une telle approche. Le chacun pour soi ne fera qu'augmenter les iniquités entre les établissements et pénaliser les clientèles jeunes et adultes qui les fréquentent ou qui souhaitent s'inscrire à un programme qui les intéresse. La société québécoise a-t-elle les moyens d'être à la remorque des décisions prises isolément par chacune des universités ?

Les compressions budgétaires imposées aux universités ont ralenti leur développement et ont fragilisé certaines d'entre elles, mettant en péril des volets de leur mission : enseignement, recherche et services aux collectivités. Les universités sont un service public et, tenant compte de leur mission et du rôle important qu'elles jouent dans la communauté et des défis qu'elles devront relever au cours des prochaines années, nous réitérons notre proposition présentée dans le cadre de la consultation sur la politique des universités à savoir que le Québec se dote d'un véritable réseau universitaire

québécois qui assurerait la coordination, la cohérence et la complémentarité entre les établissements et une accessibilité accrue de services de qualité à la population<sup>3</sup>. Il est impératif de trouver des modalités de financement qui permettront aux universités de se maintenir et de se développer.

Les fluctuations d'effectifs peuvent nous faire appréhender certaines fermetures de programmes. Il ne faut pas emprunter cette direction, le rattrapage nécessaire et l'augmentation des besoins de diplômés universitaires pour les prochaines décennies étant trop déterminants pour le Québec. Nous reconnaissons que des efforts importants devront être investis pour maintenir l'ensemble des universités en région et renforcer les bases de l'offre de formation. Mais il est impératif que chacune des universités et constituantes au Québec ait une offre de programmes de formation couvrant chacun des grands champs disciplinaires et offre des programmes aux trois cycles universitaires. C'est le choix que l'on doit faire comme société.

La mission des universités inclut un volet sur les services à la collectivité. Dans le contexte socio-économique dans lequel se retrouvent certaines régions, le développement des services aux collectivités régionales et locales trouve tout son sens. L'apport de ces services a été démontré par certaines universités qui jouent un rôle essentiel dans le développement de leur communauté. En partenariat avec divers organismes, ces services permettent à des groupes et organismes de la société qui normalement n'ont pas accès aux ressources universitaires de pouvoir bénéficier de services de recherche, de formation et de l'expertise universitaire. Malheureusement, d'autres universités n'ont pas investi dans ce domaine et traitent ce volet de leur mission de façon accessoire.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, il n'y a pas de coordination de l'offre de formation dans les régions et la course à la clientèle fait en sorte que l'on se retrouve avec les services d'universités différentes sur un même territoire. Présentement, les universités ne se gênent pas pour s'implanter dans une région où une autre université a son siège social, les exemples ne manquent pas. De plus, il est fort surprenant de voir la compétition féroce de recrutement d'étudiantes et d'étudiants que se font les universités et ce, à grands coûts de promotion et de publicité. Il serait fort intéressant de connaître le budget total investi par l'ensemble des universités à cet effet. Malgré ce développement un peu anarchique, nous croyons que chaque région devrait avoir accès à un point de service, un centre universitaire ou une antenne. Mais les universités ont tendance à se restreindre à une clientèle payante dans les milieux où la densité de la population est grande, ce qui a pour effet de pénaliser les régions éloignées.

---

<sup>3</sup> Confédération des syndicats nationaux (CSN). *Perspectives pour une politique gouvernementale à l'égard des universités québécoises*, Mémoire, juin 1998.

## 5.2 Le décrochage scolaire

Le décrochage scolaire est un facteur qui contribue à la fluctuation des clientèles scolaires. On en parle beaucoup, différentes mesures ont été initiées pour le contrer. Il faut faire encore plus.

Le décrochage scolaire est un phénomène complexe qui nécessite des interventions de différents types et à plusieurs niveaux. Même si le décrochage est davantage observable au secondaire, des actions doivent être entreprises dès le primaire pour le prévenir. Le réseau d'éducation doit soutenir le développement d'approches éducatives préventives axées sur le dépistage précoce des élèves en difficulté d'apprentissage et la mise en place de mesures d'aide tels des programmes individualisés et l'ajout de ressources de soutien et d'encadrement. Les compressions budgétaires effectuées dans les années 90 ont entraîné une coupure importante des professionnelles et professionnels en éducation et des employé-es de soutien, tout particulièrement les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée et en loisirs. Les conséquences néfastes de ce geste pour les jeunes en difficulté ne sont plus à démontrer. Par ailleurs, des mécanismes rigoureux doivent aussi être mis en place afin d'assurer une continuité des interventions auprès de ces élèves lors de la transition du primaire au secondaire.

L'élève qui ne voit dans l'école que de la discipline ou une obligation d'apprendre des matières qu'il considère inintéressantes est plus enclin à connaître des difficultés scolaires que d'autres. C'est le premier pas vers le décrochage scolaire. Il faut pouvoir raccrocher ces jeunes à l'école, entre autres en leur faisant connaître le succès. Une des stratégies éducatives qui donne des résultats intéressants est l'approche par projet. Cette approche pédagogique facilite les apprentissages tout en impliquant directement le jeune, car ce dernier doit développer son propre projet ou participer à celui du groupe. Le développement d'un projet collectif s'adressant à l'ensemble des élèves d'une école aide aussi à augmenter l'intérêt, la motivation des jeunes et la persistance scolaire.

L'école se doit également de supporter et d'encourager d'autres types d'approches novatrices qui encouragent à la persistance scolaire. Les différentes formules de stage offertes à la formation professionnelle, technique et universitaire, dont les stages en alternance travail-étude et les stages coopératifs, suscitent l'intérêt des étudiantes et des étudiants et leur permettent de développer leurs compétences et leurs habiletés en milieu de travail.

À cet effet, une certaine vigilance s'impose, car les besoins actuels de main-d'oeuvre et les emplois disponibles peuvent-être un incitatif dans le choix des jeunes de quitter l'école. Certains employeurs engagent des jeunes ayant un secondaire III, d'autres invitent des étudiants en stage dans leur entreprise à demeurer en emploi et leur indiquent que ce n'est pas nécessaire de terminer leur

formation. Des interventions doivent donc être faites par le MEQ auprès des employeurs ainsi que des syndicats pour les sensibiliser à l'importance d'encourager et d'inciter les jeunes à compléter leurs études et à obtenir un diplôme.

Les jeunes de 16 à 18 ans qui décrochent de l'école sont les laissés-pour-compte de la société. Nous réitérons la proposition que nous avons faites dans notre mémoire sur la *Politique gouvernementale sur l'éducation des adultes et la formation continue*<sup>4</sup>, à l'effet que les commissions scolaires soient responsables d'assumer, pendant deux ans, un suivi individualisé de ces jeunes décrocheurs et de leur offrir des services adaptés afin de les encourager à développer de nouvelles compétences. Des ressources doivent être allouées pour assurer ces services et développer des projets novateurs.

Le décrochage scolaire est un phénomène plus masculin que féminin. En 1999, le Conseil supérieur de l'éducation proposait de s'attaquer aux écarts de réussite entre les garçons et les filles et déposait un plan d'action global comprenant des orientations et des mesures à court, moyen et long terme<sup>5</sup>. Cet avis fait encore couler beaucoup d'encre. Il a permis de mettre en lumière la nécessité de développer des stratégies éducatives qui répondent aux façons d'apprendre des garçons.

Actuellement, on aborde ce problème du bout des lèvres même si, depuis un certain temps, plusieurs se sont penchés sur cette problématique et l'ont analysé sous différentes facettes. Des groupes de travail ont réfléchi sur la question et certaines mesures ont été mises en place. Il faut le constater, les dernières statistiques le démontrent, l'écart ne fait que se creuser. Le MEQ doit avoir le courage de s'attaquer résolument à la question et d'avancer des propositions sur ce sujet délicat. Pour ce faire, il devrait avoir une oreille très attentive aux préoccupations des garçons et les consulter pour comprendre davantage les raisons de leur désistement scolaire.

Le décrochage est aussi présent au collégial et à l'universitaire. Des mesures de soutien et d'encadrement doivent être implantées pour intervenir de façon préventive auprès des étudiantes et étudiants en difficulté, pour les accompagner et les supporter dans le cadre de leur cheminement scolaire.

Un autre facteur qui intervient dans la décision d'un étudiant d'abandonner ses études est sa situation financière. La très grande majorité d'entre eux travaillent pour payer leurs études et ils doivent souvent s'endetter pour subvenir à leurs besoins. On se doit de mettre en place des conditions favorisant la poursuite des

---

<sup>4</sup> Confédération des syndicats nationaux (CSN). *Réussir le virage de la formation continue, une urgence pour le Québec*, septembre 2001. Recommandations 14 et 15.

<sup>5</sup> Conseil supérieur de l'éducation. *Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles*, Québec, octobre 1999.



---

études tels le maintien du gel des frais de scolarité pour les étudiants québécois et l'amélioration du *Programme de prêts et bourses*.

À venir jusqu'à tout récemment, le Programme d'aide financière était réservé aux étudiants inscrits à temps complet. Il n'existait aucune mesure d'aide pour les étudiants à temps partiel, en général des adultes en emploi. La réforme récente de l'aide financière répond en grande partie aux attentes des travailleuses et des travailleurs qui exigeaient depuis fort longtemps des mesures facilitant la poursuite d'études secondaires, collégiales ou universitaires à temps partiel. Nous croyons que cette décision gouvernementale s'inscrit dans la volonté de développer l'apprentissage tout au long de la vie et de supporter financièrement les adultes qui désirent poursuivre une formation secondaire, collégiale ou universitaire à temps partiel. Cette bonification du programme d'aide financière est un exemple de mesures qui ont un impact sur l'augmentation de l'effectif scolaire.



## Conclusion

L'éducation est un enjeu majeur pour la société québécoise. Elle est au cœur du développement des personnes et tout particulièrement de celui des jeunes qui sont la relève de demain. La baisse de l'effectif scolaire est un facteur supplémentaire qui vient mettre en péril l'accès à l'éducation et à la formation dans certaines régions et localités du Québec. Afin de déterminer les meilleures solutions à adopter dans le contexte actuel de décroissance scolaire, le gouvernement ne peut se restreindre à l'examen exclusif des besoins éducatifs des jeunes, mais il doit adopter une vision large qui intègre les besoins de formation continue des adultes.

La baisse de l'effectif scolaire ne doit pas sonner le glas des municipalités éloignées et restreindre l'accès aux différents services éducatifs des trois ordres d'enseignement dans les régions. Le gouvernement a le devoir de faire en sorte que ses politiques en matière d'éducation et de développement régional et local ne soient pas des phrases creuses, mais qu'elles soient porteuses des aspirations de la population et qu'elles s'implantent avec cohérence et complémentarité.

Les choix à faire sont fort difficiles mais ils ne peuvent être exclusivement tributaires du financement et de l'allocation des ressources. La CSN souhaite que le gouvernement profite du contexte actuel pour consolider et développer le réseau de l'éducation. Il doit avoir le courage de réinvestir en éducation afin de maintenir une offre de formation large dans toutes les régions du Québec, de procéder au rattrapage en ce qui concerne la formation et la scolarisation de la population et de permettre aux québécoises et aux québécois, jeunes et adultes, de s'inscrire dans une démarche d'apprentissage tout au long de la vie.

Les décisions ne doivent pas se prendre que dans les officines gouvernementales. Toutes ces questions ne peuvent être traitées sans la participation pleine et entière des acteurs régionaux et locaux. Il faut que les collectivités locales aient une prise sur les transformations de l'offre de formation. Le gouvernement se doit de leur laisser des marges de manœuvre afin qu'elles évaluent de concert avec les représentantes et représentants du monde de l'éducation, les meilleures solutions à retenir pour faciliter l'accessibilité au plus grand nombre, maintenir des services de qualité, et consolider l'offre de formation à tous les ordres d'enseignement. À plusieurs occasions dans le passé, les régions ont démontré leur esprit d'initiative et ont développé des projets novateurs. Il faut les encourager à poursuivre en ce sens.

Malheureusement, on oublie souvent d'associer les personnels des différents ordres d'enseignement à l'ensemble de ces débats. On se doit aussi de compter sur leur contribution, d'autant plus que c'est eux, enseignantes et enseignants, professionnelles et professionnels et personnels de soutien qui devront, dans chacun des établissements d'enseignement, contribuer à la mise en place des mesures qui seront retenues.



## **Recommandations**

1. Que le gouvernement place l'éducation au centre de ses priorités et que, dans le cadre des réflexions en cours sur les fluctuations de l'effectif scolaire, il adopte une vision intégrée qui tient compte de l'ensemble des besoins de formation de la population jeune et adulte et qu'il fasse connaître ses orientations à l'ensemble de la population.
2. Que le gouvernement consolide le réseau de l'éducation, qu'il assure le maintien d'une offre de formation diversifiée dans toutes les régions, adopte des mesures permettant de rencontrer cet objectif et y réinvestisse les sommes nécessaires.
3. Que le gouvernement associe les partenaires dans la recherche des solutions appropriées et supporte les approches novatrices initiées par le milieu.

### **Le primaire et le secondaire**

4. Que le gouvernement ait pour objectif de préserver l'offre éducative de niveau primaire dans tous les milieux et qu'il encourage le réseau scolaire, en collaboration avec les collectivités locales à trouver une diversité de moyens pour atteindre cet objectif et à initier des projets novateurs.
5. Que des budgets spéciaux soient alloués pour soutenir de tels projets et pour développer des alternatives intéressantes.
6. Que l'on supporte le développement de Centres éducatifs et communautaires et la mise en réseau des petites écoles.
7. Que les commissions scolaires soient attentives aux besoins des adolescentes et des adolescents et qu'elles fassent tout en leur pouvoir pour permettre aux élèves du premier cycle du secondaire de suivre leur formation scolaire tout en restant dans leur famille.
8. Que l'offre de formation professionnelle soit la plus large possible et que les enveloppes budgétaires de l'enseignement aux adultes soient ouvertes afin de permettre à un plus grand nombre d'entre eux d'avoir accès à la formation à temps partiel.

### **L'enseignement supérieur**

9. Que le gouvernement mette en place tous les moyens pour répondre aux besoins de formation des Québécoises et des Québécois afin de leur permettre de poursuivre des études supérieures dans leur région d'origine.

### **Le collégial**

10. Que le gouvernement réitère son appui indéfectible au maintien du réseau collégial, en assure sa consolidation et son développement et permette à tous les établissements d'assumer leur mission éducative.
11. Qu'un financement soit alloué pour le maintien dans tous les cégeps des programmes Arts et lettres et Arts plastiques.
12. Que les établissements en difficulté obtiennent un soutien financier supplémentaire afin de pouvoir maintenir un éventail de programmes de formation et répondre aux besoins de la population.
13. Que le MEQ mette en place des mécanismes visant l'intégration progressive de la formation continue et du secteur régulier tout en respectant la spécificité des jeunes et des adultes et que l'ensemble des personnels soient partie prenante à ce processus.

### **L'universitaire**

14. Que le Québec se dote d'un véritable réseau universitaire québécois qui assurerait la coordination, la cohérence et la complémentarité de l'ensemble des établissements universitaires et permettrait une plus grande accessibilité et des services de qualité à la population.
15. Que chacune des universités et constituantes au Québec ait une offre de programmes de formation couvrant chacun des grands champs disciplinaires et offre des programmes aux trois cycles universitaires.
16. Que toutes les universités offrent des services aux collectivités et contribuent de façon plus active au développement de leur communauté.
17. Que l'on dote chaque région d'un centre, d'un point de service ou d'une antenne universitaire.

### **Le décrochage scolaire**

18. Que des mesures de soutien et d'encadrement soient implantées à tous les ordres d'enseignement pour intervenir de façon préventive auprès des élèves, des étudiantes et des étudiants en difficulté et leur apporter tout le support nécessaire afin qu'ils puissent s'inscrire dans un cheminement de succès scolaire.
19. Que l'on mette en place des mécanismes rigoureux afin d'assurer une continuité des interventions auprès des élèves en difficulté lors de la transition du primaire au secondaire.

- 
20. Que l'on développe diverses approches pédagogiques innovatrices afin de tenir compte des besoins des élèves et de leur profil : approche par projet, projet collectif dans une école, stages, etc.
  21. Que le MEQ mène une campagne auprès des employeurs et des syndicats afin de les sensibiliser à l'importance d'encourager et d'inciter les jeunes à compléter leurs études et à obtenir un diplôme.
  22. Que les commissions scolaires soient responsables d'assumer pendant deux ans, un suivi individualisé des jeunes décrocheurs de 16 à 18 ans et de leur offrir des services adaptés afin de les encourager à développer de nouvelles compétences.
  23. Que le MEQ s'attaque résolument à la question de l'écart de la réussite scolaire entre les garçons et les filles.
  24. Que le gouvernement maintienne le gel des frais de scolarité à l'ordre universitaire pour les étudiantes et étudiants québécois et que l'on bonifie le Programme de prêts et bourses.





## Bibliographie

CEFRIO et Ministère de l'éducation. *L'École éloignée en réseau*, Session de transfert, Québec, juin 2002.

Confédération des syndicats nationaux (CSN). *Réussir le virage de la formation continue, une urgence pour le Québec*, septembre 2001.

Confédération des syndicats nationaux (CSN). *Perspectives pour une politique gouvernementale à l'égard des universités québécoises*, juin 1998.

Conseil de la Science et de la technologie. *Rapport de conjoncture 2001, Pour des régions innovantes*, Québec, 2001.

Conseil supérieur de l'éducation. *À propos de la régionalisation en éducation et du développement social : étude exploratoire*, Québec, décembre 1997.

Conseil supérieur de l'éducation. *Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles*, Avis du Conseil supérieur de l'éducation, Québec, octobre 1999.

Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) et Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN). *Le sous-financement des collèges en région*, février 2002.

Gouvernement du Québec. *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie, Stratégie de développement économique des régions ressources*, Budget 2001-2002, Québec, 2001.

Gouvernement du Québec. *Politique nationale de la ruralité, Une vision d'avenir*, Québec, 2001.

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation. Plan d'action d'éducation en matière d'éducation des adultes et de formation continue, *Apprendre tout au long de la vie*, 2002.

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation. Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, *Apprendre tout au long de la vie*, 2002.

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, *Prendre le virage du succès*, 1997.

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation. *Règles budgétaires pour l'année scolaire 2002-2003*, Commissions scolaires, mai 2002.

Le Devoir. *La mutation de bungalowpolis*, 14-15 septembre 2002.

Ministère de l'Éducation et Fédération des cégeps. *Baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public. État de situation et voies de solutions*, avril 2002.